

Article

# « L'ultime manifeste »

Bernard Demers

*Études littéraires*, vol. 19, n° 2, 1986, p. 119-126.

ÉTUDES LITTÉRAIRES, VOL. 19 — N° 2, AUTOMNE 1986, pp. 119-126

# L'ULTIME MANIFESTE

*bernard demers*

**Abstract:** *Every death is, by its uniqueness and importance, a potential manifesto that society seeks to conceal by giving prominence to certain socially-acceptable visions of death. Yet, whether through the act of writing a testament or through their particular mode of dying, individuals continue to make telling and subversive statements by their deaths. In consequence, there exists a hidden and little-understood body of documents which either extol or attack particular theories, faiths, social groups, etc.*

L'individuel, même s'il participe du collectif pour l'élaboration de ses moyens d'agir, en est une opposition virtuelle. La société, en formant l'individu, tente de lui imposer un contrat de réciprocité des services mais, si la plupart s'y plient, certains en rejettent un ou plusieurs aspects. Dès lors, il devient nécessaire de récupérer ces rouages en les isolant, en les tuant ou en les collectivant. Or, les procédés d'isolation et de meurtre se révèlent, tout au long de l'histoire de l'humanité, relativement peu efficaces. Qu'il s'agisse des empereurs romains et des premiers chrétiens, de Hitler et des Juifs, de Staline et de ses opposants, des Turcs et des Arméniens, de Pinochet et des syndicalistes, ou plus simplement de nos

sociétés et des criminels, l'élimination des contradicteurs n'a presque jamais réussi à être totale ; la survie de quelques-uns permet la transmission, et bien souvent la transfiguration — par l'auréole du martyr — des valeurs du groupe.

En fait, que l'on considère les cathares ou quelqu'autre groupe religieux, social ou politique, il faut admettre que les procédés d'isolation et de meurtre sont contrés par le contrat que l'individu a établi avec son groupe. Ainsi, l'opposition n'est pas, alors, celle de l'individu et de la société mais plutôt celle d'une minorité et d'une majorité. Plus la pression de la majorité sera forte sur la minorité, plus les individus qui participent de cette dernière seront obligés de s'identifier à leur groupe dans l'espoir de survivre par le nombre. Le but de la majorité sera donc mieux atteint en suivant les conseils de Machiavel et en divisant la minorité pour mieux l'absorber ou l'éliminer, comme le fait actuellement le gouvernement italien à l'égard de la Maffia sicilienne. Autrement dit, il faut d'abord fractionner, ramener le groupe à ses dimensions individuelles, puis collectiviser, amener chaque individu aux dimensions de l'ensemble social.

Les façons de fractionner sont nombreuses et nous ne nous y attarderons pas ; qu'il suffise de mentionner l'intérêt individuel et la confusion, deux moyens amplement utilisés au Québec par les tenants du *Non* lors de la campagne référendaire. Par contre, les façons de collectiviser l'individu sont, pour nous, beaucoup plus intéressantes. En effet, elles sont les mêmes, qu'il s'agisse d'assimiler une minorité ou, simplement, d'éliminer les oppositions individuelles.

Pourtant, l'on pourrait penser qu'il existe des domaines à ce point individuels, comme la sexualité ou la mort, qu'ils ne seraient pas récupérables par la société. Mais, dans les faits, ces domaines sont tout autant soumis aux pressions sociales que le sont des éléments quotidiens comme le travail ou l'habitation.

## La mort récupérée

Une des premières réalités que doit confronter l'enfant est la mort, souvent découverte par le décès accidentel d'un animal. À partir de cet instant, l'individu pourra essayer d'oublier son destin — ce que nous faisons tous, jour après

jour — mais, inévitablement, il se le fait rappeler de période en période.

Devant la menace de l'abolition corporelle, l'individu se retrouve seul; la vision personnelle de son destin peut influencer ses comportements et les rendre non conformes aux attentes sociales. De plus, la mort étant forcément troublante pour ceux qui y assistent — car elle leur est un rappel —, il y a dans cet acte une possibilité de manifeste; celui qui meurt peut influencer les autres.

Il était donc naturel que la société récupère la mort pour en faire un acte social plutôt qu'un acte individuel. Ainsi, il y eu la bonne mort et la mauvaise mort de l'Église catholique. La bataille de la conversion *in extremis* autour des mourants athés, surtout quand ces mourants étaient célèbres, est un bel exemple de collectivisation d'un acte individuel. De même, la sépulture non consacrée et la mort non bénite des comédiens et autres pécheurs permettaient de tenir un discours collectif annulant le discours individuel qu'avait pu être la vie de tels individus : à quoi sert de vivre bien s'il faut mal mourir ?

Toutefois, ces procédés demeurent relativement primitifs comparés à la récupération contemporaine de la mort. En effet, aujourd'hui, le manifeste de la mort est magnifiquement contrecarré par deux moyens apparemment contradictoires : la négation de la mort et la publicisation de la mort.

La mort est niée en ce sens qu'il est devenu presqu'impossible d'y assister dans sa réalité. On meurt caché et drogué dans un milieu artificiel et hygiénique. Tout semble faux, depuis l'agonie décente en présence de rares témoins adultes jusqu'au cadavre maquillé et pomponné artificiellement présenté à une foule dans laquelle se noient les réactions affectives fortes. Même le cercueil n'est plus descendu en terre devant la famille pour éviter les larmes. Ce n'est que dans les semaines qui suivent le décès d'un proche que, peu à peu, on se rend compte de sa disparition à travers les gestes de la vie quotidienne. La mort devient une absence progressive plutôt qu'un cri à l'absurde, à l'injuste : il n'y a plus de colère.

Si le mort est un enfant, ou s'il s'agit d'un malade en phase terminale, des psychologues cliniciens aideront la famille et le mourant à traverser les étapes menant à l'acceptation de l'inévitable. Au moins, dans ce cas, on admet l'existence de la mort; mais on veut toujours la présenter comme acceptable.

Ceci nous amène à la publicisation de la mort. Car, autant la mort vraie, dans sa douleur, sa sueur et sa puanteur est cachée, autant la mort fausse est exposée. C'est la mort fait divers, la mort télévisée en direct depuis Mexico, la mort ketchup de la mini-série. C'est une mort qui ne nous concerne pas, qui ne nous ressemble pas.

Ou bien encore, la mort devient chiffre ; on fait le bilan d'un week-end, d'une maladie, d'une catastrophe. Mourir à 300, en avion, n'est pas comme mourir seul ; la possibilité du manifeste individuel est abolie par la collectivité du drame. Ainsi, combien de soldats sont morts en maudissant la guerre et leurs chefs alors que leur nom sont aujourd'hui inscrits dans la pierre d'un monument, leur imposant un discours qu'ils ne voulaient pas tenir ?

## La mort manifeste

Malgré toutes les tentatives de récupération de la mort, il existe encore des morts manifestes, des morts subversives. Ces morts donnent lieu à trois types de corpus dont deux sont essentiellement privés et un surtout public mais dont tous relèvent du manifeste.

Le **testament**, d'abord. Souvent difficile d'accès, parfois carrément détruit par les héritiers, le testament est l'ultime moyen dont dispose l'individu pour influencer les autres. À de rares occasions, comme le décès d'une personnalité politique, le testament sera publié ; ainsi, John Diefenbaker a veillé à sa propre « gloire » posthume en faisant de sa maison un musée à sa mémoire et en réglant ses comptes avec le parti qui ne l'avait pas conservé comme chef.

Mais, la plupart du temps, le testament demeure un document privé. Pourtant, les moyens manifestaires demeurent les mêmes que dans le testament public, soit une certaine utilisation des avoirs et le texte-manifeste.

Le premier moyen est intéressant en ce sens qu'il est propre au testament. C'est un manifeste que de laisser ses biens à une collectivité religieuse, à un parti politique ou à une société savante. C'en est un, également, de ne pas laisser ses biens à des personnes qui nous sont alliées par le sang ou le mariage. Ainsi, la menace classique du père déshéritant et

maudissant son fils devient un manifeste si elle est appliquée dans le testament.

Un exemple très célèbre de manifeste testamentaire utilisant le moyen financier pour influencer les autres est le cas Nobel. Nobel a fait fortune en inventant et en perfectionnant la dynamite puis en devenant un industriel de la guerre. Amoureux d'une pacifiste qui refusa toujours de l'épouser, il mourut millionnaire et célibataire. Ses biens servirent à créer les prix Nobel, dont le prix Nobel de la paix.

L'étude des testaments privés peut aussi permettre de retracer des vengeances posthumes ou encore des reconnaissances tardives : tel enfant inconnu du conjoint se voit soudain attribuer une part de l'héritage. Quand ce n'est pas un conjoint inconnu qui hérite...

Il en résulte des procès, lesquels ont l'avantage de faciliter l'accès au corpus testamentaire. Cependant, le procès ne portant que sur les aspects financiers, l'autre partie du testament, soit le texte-manifeste, n'est pas toujours rendue accessible. Il s'agit là autant de textes affirmant la foi religieuse, le plaisir de vivre, ou l'amour éprouvé pour ceux que l'on quitte, que de textes haineux écrits dans le but de blesser des proches ou d'attaquer un système de valeurs. Il y a aussi le texte-aveu, dans lequel un crime d'ordre intime ou d'ordre social est expliqué, comme dans *les Dix petits nègres* d'Agatha Christie.

En effet, les auteur(e)s de fictions ne se sont jamais privé(e)s d'utiliser le testament comme ressort de l'action, reconnaissant par là l'influence que ce type de document a sur les survivants. On peut noter, par ailleurs, que l'utilisation littéraire du testament semble plus rare dans l'écriture québécoise, un peu comme si cette notion nous était moins familière qu'elle ne l'est aux Européens. Cela est peut-être lié au fait que nous n'avions, jusqu'ici, que peu de biens à laisser en héritage... ou trop d'héritiers dans chaque famille pour que les legs soient importants.

Le second genre de mort manifeste donnant lieu à un corpus intéressant est le **suicide**. Tout suicide est, en soi, un manifeste, surtout quand il est effectué en public.

Ainsi, en ce qui concerne les suicides dans le métro de Montréal, on peut constater qu'ils sont plus nombreux à la

station Berri-de Montigny à l'heure de pointe; autrement dit, ces suicides sont réalisés dans les conditions de plus grande visibilité possible. Il en va de même pour certains lieux publics comme la Place Desjardins (toujours à Montréal) où l'existence d'une grande place centrale garantit au suicidaire un bon nombre de témoins au moment de sa chute. Le fait, par ailleurs, que des émissions de télévision y soient enregistrées à certaines heures influence évidemment le choix du moment du suicide.*

Le suicide public est, très souvent, précédé d'une déclaration verbale (« c'est assez », « écœurants ») résumant les motifs de la mort. Mais, parfois, le suicidaire choisit un moyen qui, par son impact direct, rend inutile toute déclaration. Ainsi, ce bonze s'immolant par le feu pour protester contre la guerre ou cet Américain se jetant dans la fosse des ours blancs pour y être dévoré vivant.

En fait, quel que soit le procédé utilisé, le suicidé laisse, dans la majorité des cas, un document expliquant son geste. Il s'agit là, indéniablement, d'une forme importante de manifeste dont la force est d'autant plus grande que l'on est proche de l'auteur. Malheureusement, ce corpus est difficile à obtenir, les familles ne voulant guère le communiquer. Toutefois, les pactes de suicide et les suicides collectifs donnent lieu à des documents plus faciles d'accès, plusieurs familles étant impliquées et pouvant donc autoriser la consultation des documents. Il en fut ainsi dans le cas du suicide récent de deux adolescents du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui permit la divulgation d'un véritable réquisitoire contre la société actuelle et l'égoïsme des adultes, détenteurs exclusifs des emplois, des biens matériels et des espoirs d'avenir.

Enfin, la troisième mort manifestaire n'est pas, à proprement parler, une source de manifeste. En effet, ce n'est pas le sujet qui produit le document ou qui pose le geste mais plutôt un témoin. De plus, le document n'est pas un écrit mais une **photographie** comme celle de ce Vietcong abattu d'une balle en pleine tête par un officier sud-vietnamien ou, plus récemment, les images de ce journaliste américain abattu de la même façon par un membre de la garde de Somoza. Dans les deux cas, ces images ont fait le tour du monde et aidé à la chute des responsables de tels actes. Autrement dit, l'image

d'un cas individuel a eu plus de force que tous les chiffres, que toutes les informations.

Dans un autre ordre de valeur, mais dans un même ordre d'idées, il est possible de rappeler la campagne de *Green Peace* et de Brigitte Bardot en faveur des bébés phoques. Ici, l'image de la mort d'animaux a été si bien utilisée dans un but manifestaire que le public en a oublié, du moins à l'étranger, de se soucier des humains.

## La boucle bouclée

Nous arrivons à la phase ultime du processus de récupération du manifeste individuel par le groupe social. L'individu est d'abord seul face à la mort; la société crée alors une conception sociale de la mort. Mais, certains individus réussissent à s'affirmer en faisant de leur mort un manifeste; la société régit alors par la bonne conscience.

La bonne conscience est utilisée comme un outil de collectivisation de l'individu et permet donc de nier l'individualité et de réduire le manifeste à un signal d'alarme socialement acceptable.

Par exemple, comment réagit la société québécoise vis-à-vis des milliers de suicides chez les jeunes ? On fait des commissions d'enquête, on engage des thérapeutes, on examine les chiffres du chômage. Mais, en aucune manière, il n'est question de considérer un suicide en tant que fait individuel. Il faut généraliser, traiter les cas de suicide comme ceux d'accidents d'automobiles ; on vise la sécurité par la sécurisation. Et, dans la majorité des livres traitant du suicide, ce phénomène est vu comme une aberration, une maladie mentale, un constat d'échec, une peur de vivre. On ne veut pas admettre le suicide affirmation de soi, le suicide en faveur de la vie et refus de l'existence.

Quant aux morts manifestaires utilisant le testament, il en résulte, nous l'avons dit, des procès. Que les clauses soient perturbantes, inhabituelles, et la famille peut les contester. Au décédé, difficilement présent devant le juge, la charge de prévoir à l'avance les oppositions qui seront faites. On examinera sa santé mentale, on contestera sa libre volonté, on s'interrogera sur le respect des formules légales ; la moindre

faille permettra aux héritiers « logiquement » prévus par la loi de toucher l'héritage.

Enfin, dans tous les cas, on se déculpabilisera des images de mort en les noyant dans le collectif et en participant à des actes sociaux; signer des pétitions, envoyer de l'argent en Éthiopie, boycotter les manteaux de fourrure ou, encore, écrire des articles catégorisant les morts manifestaires. Et, ce faisant, l'individu boucle la boucle de la récupération sociale en fuyant sa propre peur de son destin.

*Centre de recherches appliquées en sciences humaines*

La bibliographie qui suit n'indique que quelques ouvrages de base que le lecteur pourra consulter avec profit, surtout s'il s'intéresse au suicide. Malheureusement, il n'est pas possible, ici, de donner une bibliographie complète. Les photos-choc sont protégées par des copyrights alors que les manuscrits et les testaments sont généralement prêtés par les familles à condition qu'ils ne soient pas publiés. De telles restrictions dans la diffusion des documents illustrent bien leur valeur de manifeste.

E. BECKER, *The Denial of Death*, New York, Free Press, 1973.

M.-F. CHARRON, *Le suicide au Québec : analyse statistique*, Québec, Ministère des affaires sociales, 1981.

C. GUILLON et Y. Le BONNIEC, *Suicide, mode d'emploi : histoire, technique, actualité*, Paris, A. Moreau, 1982.

E. KUBLER-ROSS, *Les derniers instants de la vie*, Genève, Éditions Labor et Fides, 1969.

M. MONESTIER, *Le suicide*, Paris, Jean-Claude Simoen, 1976.

**Note**

* Un suicide n'a cependant que très peu de chances d'être télévisé car, même lors d'une émission en direct, il y a un délai de 5 secondes entre la prise d'image et la mise en ondes. Ce délai permet au réalisateur de couper, si nécessaire, la mise en ondes. Le télespectateur ne verra à l'écran que l'avis de difficulté technique. Par ailleurs, les suicides sont à ce point courants dans certains lieux publics que ceux-ci sont équipés en conséquence ; des tentes spéciales permettent de couvrir le corps et d'en rendre la forme invisible. Il suffit de quelques minutes pour effacer toutes traces d'un suicide.